

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Arrêté du 26 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 30 avril 2012 fixant la liste des micro-organismes et toxines prévue à l'article L. 5139-1 du code de la santé publique

NOR : SPRP2221502A

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5139-1, L. 5139-3, R. 5139-1, R. 5139-20 et R. 5139-25 ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2012 fixant la liste des micro-organismes et toxines prévue à l'article L. 5139-1 du code de la santé publique ;

Sur proposition de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 13 juillet 2022,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 30 avril 2012 susvisé est ainsi modifié :

1° Au *b* du 1° de l'annexe I, le 11^e tiret est supprimé ;

2° Le *b* du 1° de l'annexe II est complété par les deux alinéas suivants :

« Poxviridae :

« – virus de l'orthopoxvirose simienne ».

Art. 2. – La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2022.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général adjoint de la santé,
G. EMERY